

En décembre 1954, c'est dans le premier numéro de l'Écho de la Résistance, journal de la CNCVR, que le général Ginas expose les motifs de la création et le but de cette association. Grand croix de la Légion d'Honneur, compagnon de la Libération, Grand croix de l'Ordre national du Mérite, médaillé de la Résistance, Jean Ginas était titulaire de 9 citations à l'ordre de l'armée.

LA CONFEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE

NB Le texte ici présenté a été débarrassé des coquilles du document original.

La Confédération Nationale des Combattants volontaires de la Résistance a vivement ressenti l'honneur que lui faisait le Comité National des Deux Anniversaires en lui confiant le soin d'organiser sur l'ensemble du territoire un nombre important de cérémonies commémoratives auxquelles le patronage devait être accordé.

Jeune encore, puisque ses statuts avaient été déposés au début de l'année, elle ne s'est pas crue en droit de se dérober en face de la charge qui lui était proposée.

Elle a vu en effet dans la confiance qui lui était ainsi témoignée une des premières illustrations de la portée des idées qui avaient inspiré ses fondateurs.

Quelles étaient-elles, et comment elles ont conduit à former la Confédération, voici ce qu'il convient de rappeler.

Nombre de résistants authentiques étaient frappés par la situation générale des associations nées après la Libération.

Toutes avaient été formées sur la base de camaraderies de combat, des liens professionnels, des commodités locales, voire même des affinités politiques. Cette situation était naturelle, c'est ainsi en effet que naissent les Amicales d'anciens combattants.

Pourtant, au cours des années, de graves inconvénients étaient apparus. D'abord, le nombre d'amicales, ou associations se réclamant à un titre quelconque de la Résistance était devenu considérable, sans que personne ne puisse savoir ce que représentait un grand nombre d'entre elles.

Si le Ministre des Anciens Combattants par exemple, souhaitait connaître sur un problème la concernant, l'opinion de la Résistance, il devait choisir lui-même arbitrairement un certain nombre d'associations sans pour autant être certain d'avoir fait un véritable sondage de l'opinion des Combattants volontaires de la Résistance.

Ensuite, hormis les plus grandes et les mieux administrées d'entre elles, qui avaient su maintenir intacts les liens qui s'étaient formés au cours des combats et qui s'étaient gardées de toute déviation dans un sens ou un autre, il faut bien reconnaître que plusieurs associations très prometteuses au départ, s'étaient morcelées sous l'effet de dissensions internes leur représentativité s'en trouvait forcément diminuée.

Enfin, il n'existait pas d'organisme réellement représentatif des Combattants Volontaires de la Résistance considérés dans leur ensemble quels que soient le lieu ou la forme des luttes qu'ils avaient menées pour la Libération.

La lacune était évidente, et la Résistance n'offrait plus le spectacle de l'union autour d'un idéal commun, qu'elle avait pu donner au moment des combats.

En 1949, une loi définissait le titre de Combattants Volontaires de la Résistance .Nul ne pourrait affirmer que cette loi a bien prévu tous les cas, qu'elles donne effectivement à tous les Résistants authentiques le titre auquel ils peuvent prétendre. Toujours est-il qu'elle reconnaît des droits à la majorité des soldats de la Libération, et qu'elle définit la condition dans lesquelles ces droits sont acquis

Chacun sait que la mise en place et le fonctionnement des organismes chargés de délivrer les cartes de Combattants Volontaires de la Résistance ont exigé un délai qui a pu paraître excessif, il serait vain de critiquer, et d'ailleurs nombre de nos camarades en ne constituant pas leurs dossiers dans les délais voulus, ont eu leur part de responsabilité dans ces retards

Toujours est-il qu'à la fin de l'année 1953, on pouvait estimer à 50 000 le nombre de cartes CVR régulièrement délivrées.

Les promoteurs de la Confédération ont vu alors l'occasion de réaliser leur dessein en créant une grande association, sur la base exclusive de la possession du titre de Combattant Volontaire de la Résistance.

C'était là, à coup sûr, la chance d'unir enfin, sans autre préoccupation, tous ceux qui avaient répondu à l'appel du devoir de libérer la patrie occupée, et qui, jusqu'ici, n'avaient pas trouvé le cadre suffisamment large pour que ce regroupement puisse s'opérer. Certes, les Combattants en uniforme qui pouvaient arborer la Croix de Lorraine, les agents de réseaux dont l'action devait rester secret vis-à-vis de tous, les membres des mouvements qui cherchaient à concrétiser l'aspiration politique du pays, les maquisards, se sentaient de bien des manières solidaires les uns des autres. Mais cette solidarité ne pouvait nulle part se donner carrière.

Tel est le but de la Confédération

Sur le plan de l'Organisation, ses fondateurs ont estimé que le désir d'union qui devait animer les CVR ne pouvait matériellement être mis en pratique que dans un cadre géographique limité, celui du département. C'est pourquoi la création d'Unions Départementales a été décidée et entreprise immédiatement avec beaucoup de vigueur, sinon de grands moyens.

En même temps que les Pouvoirs Publics marquaient leur intérêt pour cette initiative, — le rôle confié à la Confédération dans l'organisation des Cérémonies du 10e Anniversaire en portait témoignage — la Résistance de province montrait qu'elle adhérait aux principes et aux méthodes qui avaient animé les créateurs de l'Association. En 6 mois en effet, 40 Unions départementales s'étaient formées, avaient déposé leurs statuts, tenaient des réunions périodiques et se montraient presque immédiatement en mesure de fournir une large représentation des C.V.R. aux manifestations patronnées par le Comité National— et même dans plusieurs cas d'en assumer entièrement l'organisation. Aujourd'hui, 20 autres Unions Départementales sont en voie de formation

Il est maintenant hors de doute que le regroupement de tous les combattants Volontaires est possible, et que la Confédération a offert à ce regroupement une voie sur laquelle se sont engagés et continuer de s'engager la plupart de ceux qui veulent voir survivre l'esprit qui les animait au moment où le pays était en danger.

Par le Général Ginas

Source : Echo de la Résistance n°1 Décembre 1954 .Page 22.

Biographie du général Ginas (1892-1975).

Jean Ginas, fondateur de la CNCVR.

Jean Ginas est né le 19 mars 1892 à Grenoble.

Engagé à 18 ans, observateur dans l'aviation de reconnaissance, il termine la guerre avec le grade de lieutenant. Il poursuit après la guerre sa carrière militaire, au Levant puis en métropole. De septembre 1939 jusqu'à l'armistice de juin 1940, le commandant Jean Ginas dirige l'École de Chasse n°1 à Étampes. Mis en congé d'Armistice en août 1940, il met en place à Vichy un service de transport avec l'aide de la Croix Rouge avec laquelle il travaille au ravitaillement des camps de prisonniers de zone sud. Dès octobre 1940, il organise un service de renseignements qui lui a permis de faire connaître aux forces alliées le plan de bataille de la Luftwaffe en France. En 1941, il est contacté par le mouvement « Ceux de la Libération » (1) dont il devient rapidement membre du Comité directeur. Son fondateur Maurice Ripoche lui confie la mission d'organiser un service de transport automobile devant être utilisé en cas de débarquement allié.

En février 1943, il est gravement accidenté en voiture au cours d'une de ses missions. Dès sa convalescence, il monte à Paris où il est désigné par Roger Coquoin comme chef militaire pour la capitale dans le cadre de l'Armée secrète.

En septembre 1943, le commandant Ginas est désigné pour représenter « Ceux de la Libération » à l'Assemblée consultative d'Alger. Mais l'arrestation de Roger Coquoin successeur de Maurice Ripoche, l'empêche de rejoindre Alger puisqu'il est immédiatement désigné pour lui succéder à la tête du mouvement dont il devient chef national.

Arrêté par les Allemands le 19 janvier 1944 Jean Ginas est interné à Fresnes où il est longuement interrogé et torturé par la Gestapo. Transféré au camp de Compiègne en mars 1944, il est finalement libéré par les Allemands le 26 août 1944 à l'arrivée des troupes américaines.

Compagnon de la Libération par décret du 17 novembre 1945, Jean Ginas est promu au grade de général de brigade aérienne en décembre 1946. En 1954, Jean Ginas fonde la Confédération Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance (CNCVR) dont il devient le premier président jusqu'à son décès survenu en 1975.

(1) Ceux de la Libération : mouvement créé pendant l'été 1940 par Maurice Ripoche, recrutant de manière privilégiée dans le milieu des ingénieurs et officiers de réserve et d'active, CDLL se convertit progressivement à la démocratie. Il agit principalement dans le renseignement, l'aide à l'évasion et l'action paramilitaire. Il est un des huit mouvements représentés au Conseil national de la Résistance.

D'après l'article de Frantz Malassis publié dans le numéro 45 de la Lettre de la Fondation de la Résistance: <http://www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance045.pdf>

Voir aussi la biographie du général Ginas sur le site de l'Ordre de la Libération : http://www.ordredelaliberation.fr/fr_compagnon/400.html